

Offre d'emploi

Educatrices ou éducateurs spécialisés public Jeune pour la Cellule Vie de quartier

Bonjour,

La Ville de Namur procède actuellement à la sélection d'éducatrices et d'éducateurs spécialisés "public jeune » pour la Cellule Vie de quartier du service Cohésion et Prévention sociales.

Cette offre d'emploi peut être transmise à des personnes extérieures à notre administration.

Profil de compétences

Conditions générales de participation aux épreuves de sélection :

- Être de nationalité belge, lorsque les fonctions à exercer comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de la Commune ou du CPAS, ou, dans les autres cas, être belge ou ressortir d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'EEE ou ressortir de la Confédération suisse ou en possession d'un titre de séjour valable et d'un permis de travail pour les extra-communautaires.
- Jouir des droits civils et politiques, ne pas s'être rendue ou rendu coupable de faits notoirement connus de nature à ternir la dignité de la fonction, être de conduite, de vie et de moralité irréprochables en présentant un extrait de casier judiciaire. Si des condamnations y figurent, elles doivent être justifiées lors de l'entretien oral et considérées sans incidence sur l'exercice de la fonction.
- Posséder le(s) titre(s) d'études exigé(s) et/ou justifier, éventuellement, en rapport avec le grade et/ou la fonction, d'une expérience (en ce compris sa durée) jugée utile par l'Autorité compétente.
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer.
- Posséder les aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer sur base d'un certificat médical.

Savoirs

- Disposer d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court d'éducatrice ou d'éducateur spécialisé est **obligatoire**.
- Connaître les actrices et acteurs et opératrices et opérateurs locaux et du namurois est un atout.

Savoir-faire

- Identifier les besoins du public, concevoir ou soutenir un projet et assurer son déroulement.
- Inscrire les activités et projets en lien avec les dispositifs existants.
- Contribuer à une production collective et partager une philosophie de travail en commun.
- Avoir la maîtrise des techniques d'animation et de travail de rue.
- Savoir poser un cadre éducatif et transmettre des principes éducatifs.
- Prendre des initiatives, préalablement concertées avec la/le responsable hiérarchique.
- Organiser ou soutenir des activités et des animations, et assumer les tâches annexes lors de leur mise en œuvre.
- Animer les activités et le public qui les fréquente et dynamiser différents groupes par une pédagogie active.
- Relayer les préoccupations du terrain vers la hiérarchie.
- Gérer le stress et les imprévus.
- Pouvoir aborder les conflits et être orientée ou orienté solution.

Savoir-être

- Adhérer aux valeurs de l'administration communale que sont la bienveillance, l'utilité et l'efficacité.
- Ne pas s'être rendue ou rendu coupable de faits notoirement connus et de nature à ternir la dignité de la fonction.

- Faire preuve de flexibilité, d'adaptation et de disponibilité (prestations en soirée et le weekend).
- Faire preuve de créativité, de polyvalence, d'esprit d'équipe, d'empathie, d'assertivité et d'ouverture d'esprit.
- Respecter les voies hiérarchiques, accepter les consignes de travail et les exécuter.
- Respecter les dimensions méthodologiques et pédagogiques, et les procédures administratives exigées par le travail.
- S'intégrer et travailler en équipe.
- Être autonome dans l'exécution d'une tâche.
- Développer avec le public une relation de confiance professionnelle emprunte de respect.
- S'adapter à différentes situations et rester professionnelle ou professionnel.
- Être capable d'évoluer dans un contexte multiculturel ou précarisé.
- Vouloir progresser et acquérir des compétences utiles pour l'exécution des missions.

Monographie de fonctions

Les actions menées par le service Cohésion et Prévention sociales de la Ville de Namur dans les quartiers à forte densité de population dits "sensibles" et "défavorisés" relèvent principalement de trois dispositifs de prévention et d'action :

1. Le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention qui permet de diminuer le sentiment d'insécurité en investissant toute une série de phénomènes (délinquance juvénile, violences familiales, nuisances sociales, etc.) ;
2. Le Plan de Cohésion Sociale de la Wallonie qui vise une intervention sociale dans ces quartiers à forte densité de population par la prévention de la précarisation, de la pauvreté et de l'exclusion sociale via l'exercice des droits fondamentaux ;
3. L'Office de la Naissance et de l'Enfance qui subsidie les Ecoles de Devoirs.

Ces dispositifs permettent de renforcer le développement social collectif et communautaire dans 7 quartiers à forte densité de population dits "sensibles" et "défavorisés" par :

- Des actions socio-éducatives de prévention et de proximité ;
- Des actions d'inclusion sociale.

L'ensemble de ces activités a pour public cible tous les habitants du quartier et les différents groupes qui le compose.

L'engagement d'éducatrices et d'éducateurs spécialisés "jeunes" au sein de la cellule Vie de Quartier permet de porter une attention particulière sur le public jeune en proposant une prise en charge de ce public en termes d'accroche et d'animation.

Les problématiques rencontrées sur le terrain sont variées et les phénomènes diversifiés nécessitant tant une approche de généraliste que de spécialiste. Les membres des équipes socio-éducatives en place sont souvent les premiers interlocuteurs directs pour la population. L'agente ou l'agent est sous la responsabilité de la cheffe de la cellule Vie de Quartiers et de la cheffe du service Cohésion sociale et effectue ses tâches en accord avec ces dernières.

Missions

- Accrocher et diversifier la prise en charge déjà proposée sur le quartier concernant le public jeune.
- Mettre en place des permanences pour le public et proposer des moments quotidiens d'échanges et de contacts.
- Être une personne de référence pour le public et pouvoir être identifiée comme telle.
- Participer à la mise en œuvre ou au soutien de projets et d'actions, de suivis et à l'évaluation tout en veillant à la dimension pédagogique et aux objectifs éducatifs à atteindre.
- Concevoir ou soutenir des activités et animations avec méthode.
- Venir en appui ou réaliser un travail de rue dit aussi de proximité.
- Développer un travail de rue dit aussi de proximité afin de permettre une accroche avec le public jeune.
- Participer activement à la réalisation d'activités socio-éducatives, socio-préventives et sportives.
- Assurer les aspects organisationnels et pédagogiques de ces activités ainsi que l'animation de groupes.
- Participer aux réunions d'équipe de la Maison de Quartier et être l'interface entre le public et les autres professionnelles et professionnels.
- Participer aux formations et supervisions nécessaires à l'exécution de sa fonction ou au développement des actions et projets.

Film sur le travail des éducatrices et des éducateurs et la vie dans les quartiers : <https://www.namur.be/fr/mairie/social/cohesion-sociale/vie-de-quartier/medias>

Nous offrons

Contrat

Type de contrat : un contrat à durée indéterminée à temps plein et deux contrats à durée indéterminée à mi-temps

Régime du travail : 38 heures/semaine (temps plein) et 19 heures/semaine (mi-temps)

Lieu du travail : Namur (Maisons de quartier Germinal et Hastedon)

Horaire de travail :

- pour le contrat à temps plein : 14h00 à 20h00 en semaine et 10h00 à 18h30 le samedi
- pour les 2 contrats à mi-temps : 17h00 à 20h00 le lundi, mardi, mercredi et vendredi - 11h00 à 18h30 le samedi

Vacances annuelles

Nombre de congés annuels à temps plein :

- Congés annuels : 26 jours
- Vacances annuelles extra-légales : 3.5 jours (en moyenne)

Salaire

Salaire annuel brut d'une agente ou d'un agent B1 (diplôme de l'enseignement supérieur de type court) à temps plein à l'indice actuel :

- Sans ancienneté : 38.636,30€
- Avec 10 ans d'ancienneté : 44.753,81€

L'Administration communale peut valoriser certaines années d'ancienneté du secteur privé et du secteur public à condition que la fonction précédemment exercée soit en lien direct avec la fonction proposée dans notre offre d'emploi. Une analyse sera effectuée sur base des attestations d'occupation de vos précédents employeurs et de votre profil.

Avantages

- Une assurance groupe (2ème pilier de pension) à hauteur de 3% du salaire brut annuel
- Un pécule de vacances fixé à 92% du salaire brut
- Un titre-repas par prestation de 7,15€ (valeur faciale)
- Remboursement des transports en commun pour les déplacements du domicile au lieu de travail à hauteur de : (85% pour le bus et téléphérique et 88% pour le train)
- Prise en charge de l'abonnement combiné SNCB, avec le parking de la gare de départ et prise en charge de l'abonnement pour le P+R de Bouge à hauteur de 88% . Des tarifs préférentiels seront accordés pour les autres P+R ainsi que pour le parking de Namur Expo (attention, aucun autre parking n'est mis à disposition)
- Un remboursement de 0,37€/km parcouru en vélo

Intéressé(e) ?

Pour postuler, veuillez vous créer un compte candidat en cliquant sur le lien suivant :

<https://namur.gestmax.be/apply/1629/5>

Les documents listés ci-dessous devront impérativement être joints à votre candidature pour ce poste :

- un C.V. et une lettre de motivation;
- une copie de votre diplôme ou l'équivalence de la Communauté française pour le(s) diplôme(s) obtenu(s) selon un régime étranger;
- une copie de la carte d'identité (recto-verso);

- un extrait du casier judiciaire modèle 596 al.2.

Date limite de réception des candidatures

08/05/2026

Procédure de sélection

Procédure de sélection

Si vous souhaitez postuler à l'offre d'emploi, il est impératif de vous créer un compte candidat et de remettre tous les documents demandés. Les candidatures en format papier ne sont pas recevables ainsi que toutes les candidatures tardives. Pour être agente ou agent communal, il est indispensable de ne pas s'être rendu ou rendue coupable de faits notoirement connus et de nature à ternir la dignité de la fonction.

Dès la fin de réception des candidatures, une validation sera effectuée et un courriel vous sera adressé afin de vous informer de la suite réservée à votre dossier. **Veillez à bien vérifier vos courriels indésirables.**

La sélection s'opérera sur base d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale, comptant chacune pour 50% de la cote globale. Chaque épreuve est éliminatoire. Il convient d'obtenir un minimum de 50% à chaque épreuve et un total de 60%.

Les personnes classées 1ère, 2ème et 3ème à la fin de la procédure de sélection seront proposées au Collège communal pour être désignées. Quant aux autres lauréates et/ou lauréats, ils seront versés dans une réserve pour une durée de 3 ans pour le même emploi ou tout poste similaire.

Gestion de la diversité

L'Administration communale de Namur ne fait pas de distinction d'âge, de sexe, d'origine ethnique, de croyance, de handicap, etc. Elle veille à lutter contre les discriminations et à valoriser les compétences des personnes en situation de handicap.

Pour pouvoir bénéficier d'une adaptation éventuelle dans le cadre des épreuves, vous devez informer la personne qui réceptionne les candidatures quand vous postulez.

Si votre candidature est retenue, vous devrez fournir une attestation d'un ou d'une spécialiste et expliquer les adaptations raisonnables dont vous voudriez bénéficier (minimum dix jours avant les épreuves).

Une analyse sera ensuite réalisée par notre service afin de proposer un aménagement raisonnable (temps supplémentaire, matériel adapté, etc.).